

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs : Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOIBE  
Yves TOURAINE à Bernard UTHURRY  
Robert BAREILLE à Dolores CABELLO  
Nicolas MALEIG à Jean-Etienne GAILLAT  
Fabien REICHERT à Philippe GARROTE  
Jean-Marie GINIEIS à Dominique QUEHEILLE  
Patrick MAILLET à Marie-Lyse GASTON  
Martine MIRANDE à Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE  
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REÇU

le 14 MARS 2014

RAPPORT N° 140304-15-ECO

**DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE L'AOC JURANÇON :**  
**OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**  
**A L'ASSOCIATION ROUTE DES VINS**

M. VALIANI indique que la Route des Vins est une association créée en 1986. Elle regroupe 64 vignerons indépendants et Castel Vins (négoce).

Elle représente 45% de la production en Jurançon. Elle emploie 8 personnes (soit 4 ETP) : un conseiller technique, une animatrice des ventes, une animatrice-secrétaire, une œnologue conseil, un comptable, une laborantine, un contrôleur interne, un saisonnier.

L'association souhaite maintenant se professionnaliser et se développer afin d'assurer un soutien plus important à ses adhérents.

Cette démarche coïncide avec celle, lancée au niveau de l'AOC Jurançon, réunissant l'ensemble des Communautés de Communes, les Offices de tourisme (Lacq, Agglomération de Pau, Mieux de Béarn, Gave et coteaux et Piémont Oloronais) et les acteurs de l'appellation. Elle vise notamment à :

- Mieux connaître l'appellation par la création d'un observatoire viti-vinicole sur l'ensemble de l'AOC

- Mettre en place une démarche collective de promotion et commercialisation touristique (carte commune, création de circuits...)
- Aider au développement de cette filière.

Cette démarche répond au constat que la filière viti-vinicole est un véritable enjeu de développement pour le territoire.

La CCPO a été sollicitée par la Route des Vins concernant un partenariat pluriannuel (5 ans) visant à les accompagner sur le plan de développement suivant :

- Restructuration de l'association avec embauche d'un directeur,
- Mise en place d'un protocole d'étude sur les vins secs,
- Engagement d'actions à l'exportation vers le Marché chinois.

La subvention demandée est de 6 500 € pour l'année 2014. Elle sera dégressive les années suivantes (cf plan financier prévisionnel)

Cette demande de financement a été faite auprès de la Communauté de Communes de Lacq, de la Communauté de Communes du Miéy de Béarn et de la Communauté d'Agglomération de Pau. La participation de chaque collectivité a été calculée en fonction de la production de chaque territoire.

Lors de la présentation en Bureau en date du 22 janvier 2014, il a été décidé d'aider la Route des Vins sous trois conditions.

- Nécessité que l'ensemble des Communautés de Commune de l'appellation financent également (à ce jour accord de Lacq et du Miéy)
- Mise en place d'une promotion commune de l'appellation en lien avec les offices du tourisme (cf. démarche ci-dessus)
- Renforcement de la signalétique directionnelle depuis les grands axes routiers afin d'améliorer la visibilité du territoire de l'AOC de la CCPO.

L'association de la Route des Vins est partie prenante dans le projet de développement et de promotion porté par les communautés de communes. Elle participe à la fois techniquement (partage des données, participation aux groupe de travail...) et financièrement (participation au financement des outils de promotion communs).

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2014 (section fonctionnement).

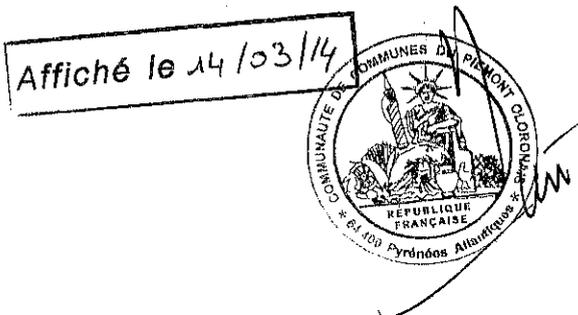
Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à engager les dépenses correspondantes.
- **VOTE** une subvention de fonctionnement de 6500 euros au bénéfice de l'association « Route des Vins de Jurançon »
- **INSCRIT** cette dépense au budget Primitif de l'exercice 2014.
- **AUTORISE** le président à engager la dépense pré-citée

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE